

Zeitschrift: Landschaftsschutz in der Schweiz : Tätigkeit der SL = Protection du paysage en Suisse : activité de la FSPAP

Herausgeber: Schweizerische Stiftung für Landschaftsschutz und Landschaftspflege

Band: - (1982)

Rubrik: Efforts principaux, contributions

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2. Efforts principaux, contributions

2.1 Non à l'exploitation des dernières ressources hydroélectriques

En 1976, le Conseiller national Ruedi Schatz, président décédé de la FSPAP, fut le premier à rappeler que l'essentiel des forces hydrauliques de la Suisse est déjà exploité et qu'au moment de la construction des dernières grandes usines électriques, promesse avait été faite que les quelques cours d'eau et tronçons de rives encore sauvages seraient préservés à l'avenir.

L'appel de Ruedi Schatz a été entendu. L'Office fédéral de l'économie des eaux a demandé une étude – dont l'Office fédéral des forêts a passé commande – énumérant les critères de jugement à appliquer aux projets d'usines hydroélectriques connus de la Confédération dans l'optique de la protection du paysage.

Cela n'a malheureusement pas empêché certaines compagnies d'électricité d'entreprendre entre-temps – comme si de rien n'était – la construction de plusieurs usines, sans égard à la destruction de trésors naturels irremplaçables et d'une extrême rareté (ruisseaux sauvages, tronçons de rivières de plaine non corrigés).

La situation énergétique est inquiétante, c'est un fait. Mais si la consommation d'électricité continue à croître, ce n'est pas la mise en exploitation des quelques restes d'énergie hydraulique qui permettront tant soit peu de surmonter les périodes de pénurie. D'après une étude de l'Association suisse pour l'aménagement des eaux, la construction de tous les projets prévus d'ici l'an 2000 fournirait 1,3 TWh par an, soit le 4% de la production annuelle actuelle.

Les intérêts de la politique régionale doivent être pris au sérieux, mais il serait faux de leur sacrifier des beautés naturelles irremplaçables pour un gain d'énergie minime, sans même qu'il soit possible d'invoquer l'argument de la création d'emplois durables. Dans presque toutes les régions de montagne de la Suisse, les ressources hydrauliques sont déjà exploitée. L'argument de la proportionnalité, si souvent prôné au niveau national, est applicable à l'échelon régional également.

Il importe aujourd'hui de prévenir la destruction des derniers ruisseaux et rivières sous l'effet de l'angoisse et de la peur de la pénurie. Dans ce but, la FSPAP n'a pas choisi d'alarmer d'abord l'opinion publique. Elle s'est adressée pour commencer aux responsables de l'économie électrique, rencontrant beaucoup plus de compréhension qu'elle ne pouvait s'y attendre.

2.2 Un type de construction hydraulique proche de la nature

Comme on s'en rend compte à la lecture de «l'Atlas hydrologique de la République fédérale d'Allemagne», l'Allemagne ne compte presque plus de cours d'eau naturels, pas plus que le restant de l'Europe. Les corrections de cours

d'eau, la construction de canalisations et d'autres mesures d'amélioration encore ont accéléré l'écoulement de l'eau des fleuves. Les petits ruisseaux et sources tarissent en toujours plus grand nombre tandis que les cours d'eau superficiels deviennent plus rapides et enregistrent des pointes de crue supérieures. Le régime des eaux souterraines s'en trouve influencé lui aussi.

La situation n'est pas très différente en Suisse. A part l'exploitation hydroélectrique et les mesures prises contre les hautes eaux, ce sont avant tout les améliorations agricoles qui ont conduit à la disparition progressive du réseau de petits ruisseaux.

Quelques espoirs sont permis par la mise à ciel ouvert de ruisseaux traversant des prairies, autrefois canalisés dans des tuyaux, et par une tendance à considérer les choses un peu différemment dans le domaine de la protection contre les hautes eaux. On reprend peu à peu conscience du fait que les cours d'eau, ne sont pas seulement l'écoulement mécanique d'un fluide, avec les problèmes que cela pose, mais aussi quelque chose de vivant doté d'une dynamique propre, un espace vital pour la faune et la flore.

Il faut espérer qu'on en tirera les conséquences dans la pratique: il faut renoncer aux canalisations continues à profil en trapèze (qui ne font que repousser les pointes de crue en direction de l'aval), répartir dans le temps et l'espace les travaux de consolidation et d'entretien, donner, chaque fois que c'est possible, du «jeu» à la rivière, c'est-à-dire élargir son lit pour freiner l'écoulement de l'eau, et choisir enfin des modes d'amélioration plus proches de la nature.

C'est dans ce sens que vont les efforts de l'association «Pro Thur», que la FSPAP soutient avec d'autres, en vue d'imposer un projet de défense des rives assurant la sauvegarde du paysage.

2.3 De la «lex Furgler» à la «lex Friedrich»

Les problèmes évoqués sous ce titre comptent comme par le passé au nombre des soucis majeurs de la FSPAP. Celle-ci a déjà exposé souvent son point de vue: sachant que le sol et le paysage, ressources non renouvelables et précieuses sont déjà l'objet d'une exploitation intensive, on ne peut pas prétendre à ce qu'ils satisfassent en plus la demande étrangère en résidences secondaires. Il est vrai que la surcharge pour le paysage est la même, que les bâtiments soient en mains suisses ou étrangères. Mais on est obligé de reconnaître que d'innombrables ensembles résidentiels importants, n'auraient jamais été construits si la clientèle étrangère spécifique qui en a pris possession n'avait pas existé.

Le nouveau président de la Fondation, le Conseiller national W. Loretan, s'est engagé avec succès, au sein de la Commission consultative du Conseil national, pour un renforcement des prescriptions dans le cadre de la nouvelle réglementation. Aux termes de celle-ci, ce qu'on appelle les apparthôtels seraient également inscrits au contingent, que le Conseil fédéral a la mission de réduire peu à peu pour empêcher une main-mise étrangère exagérée sur le sol suisse. D'autre part – ici réside un espoir tout particulier de la FSPAP – les communes

devraient pouvoir entraver ou même interdire tout à fait la vente de terrains à des étrangers – ceci sans l'accord des autorités cantonales. La FSPAP a fait publier dans des journaux régionaux des articles consacrés aux cas de communes ayant volontairement souscrit à l'interdiction de vendre des terrains aux étrangers.

Il n'est évidemment guère possible de prédire avec sûreté si la «lex Furgler» sera en mesure de stabiliser la propriété étrangère – en valeur absolue et non seulement relative – stabilisation si nécessaire pour la défense des intérêts de notre pays mais aussi pour la réalisation des objectifs à long terme de la politique régionale.

2.4 Y-a-t-il des alternatives à la promotion touristique de régions de montagne économiquement menacées?

C'est sur ce thème que fut entamé le dialogue sur place avec les représentants de la population indigène à l'occasion de la Journée annuelle de la Fondation à Fiesch (voir chiffre 6.1). Le représentant des autorités, Markus Wenger, et les président de la commune et de la région reconnaissent eux aussi qu'un développement touristique et une activité de construction supplémentaires conformes au plan des zones actuel et aux projets de développement à long terme comportent plus d'inconvénients que d'avantages. Mais que faire pour stopper l'exode qui menace?

Cette argumentation est compréhensible. Il serait faux cependant de poursuivre la destruction du paysage pour la seul raison qu'on ne voit pas d'alternatives à l'heure actuelle. On ne peut chercher son salut dans un tourisme conçu unilatéralement pour la réalisation d'un profit immédiat et se plaindre ensuite que d'autres modèles de développement – tels la location de logements à des vacanciers, à des artisans, à de petits industriels ou à des gens désireux de faire du «tourisme rural» – n'aient «aucune chance de succès».

Il y a des situations qu'on peut créer à force d'en parler. Lorsque certaines tendances sont favorisées unilatéralement, la réalisation d'autres options n'entrent alors plus en compte.

2.4.1 Exemple d'Erschmatt (VS)

Un cas peu spectaculaire mais qui n'en autorise pas moins d'espoirs est celui d'Erschmatt en Valais. Dans cette commune du flanc sud, sec et pierreux de la vallée du Rhône, des jeunes ont créé une «Société Pro Erschmatt» dans le but de promouvoir les possibilités de développement, touristiques et non touristiques, de leur village.

Les conséquences de l'activité de cette institution sont visibles. Depuis que la Société a acheté une batteuse et l'a installée dans le village, les champs de blé sont à nouveau cultivés et exploités plus intensivement. Même si l'économie d'autarcie agricole que connaît le Valais jusqu'au milieu de notre siècle appar-

tient désormais au passé, cette mesure n'en est pas moins utile pour l'autoapprovisionnement, pour un retour à l'«identité» socio-économique et surtout aussi pour la sauvegarde du paysage.

Une autre parmi les mesures prises a été le rachat des anciennes installations de fromagerie qui se trouvaient dans le bâtiment de la laiterie centrale. Elles sont maintenant à nouveau installées dans le village.

Un simple prospectus contient un petit plan du réseau régional de chemins pédestres et une liste des informations nécessaires sur les logements de vacances pouvant être loués à Erschmatt. Il ne s'agit pas seulement d'un «marketing sur mesure»: toujours plus nombreux sont ceux qui réalisent qu'une utilisation des structures existantes est beaucoup plus favorables que la création de capacités nouvelles.

A l'occasion de leur soixantième anniversaire, M. Gustav Tobler, membre du Comité de la Société de patronage et son épouse ont fait don du montant de frs 10'000.– pour faciliter la réalisation d'un but proposé par la Fondation. Cette somme a été versée à la «Société Pro Erschmatt».

2.5 La concentration de l'habitat est préférable à sa dissémination dans le paysage

Un des buts principaux de la protection du paysage reste la concentration de l'habitat contrairement à sa dissémination, habituelle à notre époque mais qui n'a rien à voir avec la dispersion de l'habitat agricole traditionnel dans les régions alpines orientales et préalpines de notre pays (dans le Val d'Illiez par exemple). Ce dernier est l'expression des conditions climatiques et topographiques naturelles et se trouve en rapport fonctionnel direct avec le mode d'exploitation agricole du sol dans ces régions.

Il y a longtemps que certains ensembles résidentiels ont apporté la preuve que la concentration de l'habitat n'est pas nécessairement synonyme d'urbanisation et qu'elle peut même offrir une meilleure qualité d'habitation qu'un «tapis» uniforme de maisons unifamiliales. Nous rappelons la brochure intitulée «Où construire? Comment construire?» publiée par la FSPAP en 1973 et qui n'a rien perdu de son actualité quant au fond.

2.5.1 Exemple de Bedigliora (TI)

La nécessité de faire un usage parcimonieux du sol, ressource, non renouvelable, est particulièrement manifeste au Tessin. Premièrement parce qu'au Tessin la part de terrain cultivable est plus faible qu'ailleurs, deuxièmement parce que la sauvegarde des sites très compacts interdit tout débordement désordonné de la construction. Trop nombreux sont en effet les paysages superbes de Suisse méridionale qui ont ainsi perdu leur visage au cours des vingt dernières années.

Le Malcantone est probablement la seule région du Tessin méridional qui soit parvenu à garder quelque peu son caractère original. Les efforts de la FSPAP pour racheter, grâce à des dons, à une entreprise privée domiciliée au Tessin un terrain de vignobles et de prairies près de Beride di Bedigliora ont malheureusement échoué. On est cependant parvenu à persuader le propriétaire de renoncer à une parcellisation de son grand terrain en zone à bâtir. Grâce à l'initiative d'un architecte domicilié lui-même à Bedigliora, on ne construira pas sur ce terrain un groupe disparate de résidence secondaires, mais bien un ensemble résidentiel réservé aux personnes qui s'engagent à avoir leur domicile officiel à Bedigliora.

Cette action a également mis les affaires en branle au niveau de la politique de l'aménagement du territoire: la commune a ordonné la mise à l'étude du plan des zones qui s'imposait depuis longtemps pour remplacer l'ancienne répartition en zones provisoires (une réglementation applicable à la construction ayant fait complètement défaut). Pour une commune à la structure démographique relativement âgée et tendant par conséquent à une certaine léthargie, cette initiative ne va nullement de soi.